

## INSTALLATION DU COMITE DU SYANE

### suite au renouvellement des conseils municipaux en 2026

#### Collège des communes - Arrondissement de Bonneville

Le Comité du SYANE sera renouvelé à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

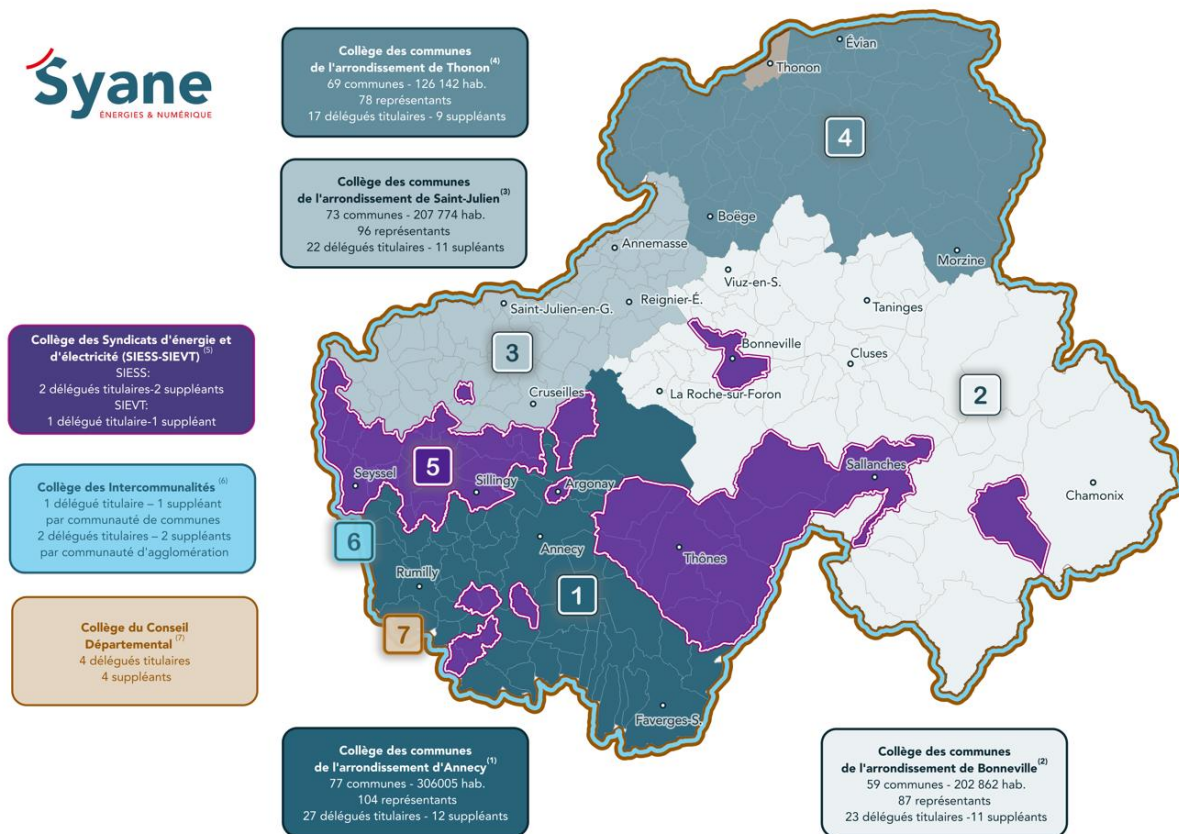
La composition du Comité est fixée conformément à l'article 7 de ses statuts révisés en date du 11 décembre 2025.

La procédure et le planning prévisionnel d'installation du Comité sont les suivants :

#### **1. Rappel du principe et des étapes de la procédure**

Le Comité est composé de délégués représentant 7 collèges :

Collège		Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Communes	Arrondissement d'Annecy	27	12
	Arrondissement de Bonneville	23	11
	Arrondissement de Saint-Julien	22	11
	Arrondissement de Thonon	17	9
Total Collège des communes		89	43
Département		4	4
Intercommunalités <i>(1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les Communautés de Communes adhérentes)</i> <i>(2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les Communautés d'Agglomération adhérentes)</i>		19	19
Syndicats intercommunaux d'énergie et d'électricité <i>(1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Vallée de Thônes (SIEVT))</i> <i>(2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel (SIESS))</i>		3	3
<b>TOTAL</b>		<b>115</b>	<b>69</b>



Les délégués du Collège des communes sont élus en 2 étapes :

- **1<sup>ère</sup> étape** : chaque commune désigne un ou plusieurs représentants (suivant l'importance de sa population) au collège de son secteur géographique, selon la règle :

Communes < 3 500 habitants	1 représentant
Communes de 3 500 à 7 000 habitants	2 représentants
Communes de 7 001 à 13 000 habitants	3 représentants
Communes de 13 001 à 30 000 habitants	4 représentants
Communes de 30 001 à 100 000 habitants	5 représentants
Communes > 100 000 habitants	8 représentants

**Les représentants sont impérativement désignés parmi les membres du Conseil municipal.**

**365 représentants seront ainsi désignés sur les 4 collèges d'arrondissement.**

Collèges	Communes	Habitants	Représentants = référents
Annecy	77	306 005	104
Bonneville	59	202 862	87
St-Julien	73	207 774	96
Thonon	69	126 142	78
<b>Totaux</b>	<b>278</b>	<b>842 783</b>	<b>365</b>

**Ces représentants sont dénommés « référents du Syane ».**

➤ **2ème étape** : dans chacun des quatre arrondissements, les référents du Syane désignés par les communes se réunissent pour élire, en leur sein, les délégués au Comité, selon les règles suivantes :

- Nombre de délégués à élire (pour chacun des 4 arrondissements) :

Les communes sont regroupées par tranche de population.

Pour chaque tranche de population, la population totale des communes est cumulée.

Le nombre de délégués à élire au Comité est ensuite calculé conformément aux ratios suivants :

<b>Tranche de population</b>	<b>Population cumulée des communes de la tranche</b>	<b>1 délégué au Comité pour :</b>
Communes < 3 500 hab.	Population des communes < 3 500 hab.	6 000 habitants
Communes de 3 500 à 7 000 hab.	Population des communes de 3500 à 7 000 hab.	9 000 habitants
Communes de 7 001 à 13 000 hab.	Population des communes de 7 001 à 13 000 hab.	12 000 habitants
Communes de 13 001 à 30 000 hab.	Population des communes de 13 001 à 30 000 hab.	15 000 habitants
Communes de 30 001 à 100 000 hab.	Population des communes de 30 001 à 100 000 hab.	18 000 habitants
Communes > 100 000 hab.	Population de la commune > 100 000 hab.	21 000 habitants

Enfin, pour chaque tranche, un nombre de délégués suppléants est calculé sur la base d'un délégué suppléant pour deux délégués titulaires.

Avec règle d'arrondi inférieur ou supérieur (et 1 au mini si <1)

**Les délégués titulaires qui siègeront au Comité, ainsi que les délégués suppléants, sont élus par le collège, tranche par tranche, parmi les référents du Syane des communes de chaque tranche concernée.**

## 2. Planning prévisionnel d'installation du Comité

INSTALLATION DU COMITE DU SYANE  
après renouvellement des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026

Date	Evènement
Dimanche 15 mars 2026	1er tour des municipales
Dimanche 22 mars 2026	2ème tour des municipales
Dimanche 29 mars 2026	Date limite d'élection des maires
Jeudi 30 avril 2026	Date limite de réception des noms des représentants des communes au sein du SYANE (=référénts du SYANE)
Mardi 19 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de BONNEVILLE
Jeudi 21 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de THONON
Mardi 26 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de SAINT-JULIEN
Jeudi 28 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur d'ANNECY

Date	Evènement
1er avril 2026 - 28 mai 2026	Désignation des délégués - EPCI, SIESS et SIEVT

Date	Evènement
Jeudi 11 juin 2026	Installation du Comité du SYANE - Election du Président - Election du Bureau - Fixation du nombre de VP - Election de la COP et de la CAO - Délégations du Comité au Bureau et Président - Indemnités de fonction du Président et des VP - Remboursement des frais de déplacement des délégués du Comité

Date	Evènement
Jeudi 25 juin 2026	1er Comité nouvellement constitué - Adoption du compte financier unique pour l'exercice 2025
	1er Bureau nouvellement constitué

## 2. Composition du Collège des communes - Arrondissement de Bonneville

Collège des Communes - Arrondissement de Bonneville						
Seuils	Nom de la commune	Population totale INSEE 2025	Numéro du représentant (= référent du SYANE)	Nom	Prénom	Qualité
< 3.500 hab.	Amancy	2 859	1			
	Arâches-la-Frasse	1 818	2			
	Arenthon	2 132	3			
	Ayse	2 424	4			
	Brizon	465	5			
	Châtillon-sur-Cluses	1 293	6			
	Combloux	2 192	7			
	Contamine-sur-Arve	2 525	8			
	Cordon	1 023	9			
	Cornier	1 528	10			
	Demi-Quartier	840	11			
	Domancy	2 149	12			
	Etaux	2 230	13			
	Faucigny	705	14			
	Glères-Val-de-Borne	1 862	15			
	La Chapelle-Rimbaud	259	16			
	La Rivière-Enverse	512	17			
	La Tour	1 358	18			
	Le Reposoir	581	19			
	Les Contamines-Montjoie	1 136	20			
	Magland	3 294	21			
	Marcellaz	1 106	22			
	Mégève	2 996	23			
	Mégève	636	24			
	Mieussy	2 592	25			
	Mont-Saxonnex	1 668	26			
	Morillon	733	27			
	Nancy-sur-Cluses	474	28			
	Onnion	1 340	29			
	Peillonnex	1 421	30			
	Praz-sur-Arly	1 339	31			
	Saint-Jean-de-Tholome	1 204	32			
	Saint-Laurent	875	33			
	Saint-Sigismond	663	34			
	Saint-Sixt	1 057	35			
	Samoëns	2 253	36			
	Servoz	1 200	37			
	Sixt-Fer-à-Cheval	754	38			
	Vallorcine	462	39			
	Verchalx	853	40			
	Ville-en-Sallaz	916	41			
	Vougy	1 688	42			
> 3.500 & < 7.000 hab.	Fillinges	3 748	43			
			44			
	Les Houches	3 603	45			
			46			
	Marignier	6 686	47			
			48			
	Marnaz	6 067	49			
			50			
	Saint-Gervais-les-Bains	5 886	51			
			52			
Saint-Jeoire	3 587	53				
		54				
Taninges	3 587	55				
		56				
Thyez	6 423	57				
		58				
Viuz-en-Sallaz	4 784	59				
		60				
> 7.000 & < 13.000 hab.	Chamonix-Mont-Blanc	9 023	61			
			62			
			63			
	Passy	11 263	64			
			65			
			66			
	Roche-sur-Foron (la)	11 763	67			
			68			
			69			
	Saint-Pierre-en-Faucigny	8 000	70			
71						
72						
Scionzier	9 299	73				
		74				
		75				
> 13.000 & < 30.000 hab.	Bonneville	13 726	76			
			77			
			78			
	Cluses	18 170	79			
			80			
			81			
	Sallanches	17 832	82			
			83			
			84			
			85			
			86			
			87			

Nombre total de représentants  
=référents du SYANE

202 862

87

#### **4. Synthèse du nombre de délégués au Comité à élire par les Collèges des communes**

Collège	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Nb total de représentants (=référents) à désigner	Nb de délégués titulaires à élire	Nb de délégués suppléants à élire
Ancey	77	306 005	104	27	12
A < 3.500 hab.	62	71 888	62	12	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	9	45 308	18	5	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	4	36 920	12	3	1
D > 13.000 & < 30.000 hab.	1	16 904	4	1	1
F > 100.000 hab.	1	134 985	8	6	2
Bonneville	59	202 862	87	23	11
A < 3.500 hab.	42	59 415	42	10	5
B > 3.500 & < 7.000 hab.	9	44 371	18	5	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	5	49 348	15	4	2
D > 13.000 & < 30.000 hab.	3	49 728	12	4	2
St-Julien	73	207 774	96	22	11
A < 3.500 hab.	60	73 253	60	12	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	6	31 168	12	3	1
C > 7.000 & < 13.000 hab.	5	48 932	15	4	2
D > 13.000 & < 30.000 hab.	1	16 443	4	1	1
E > 30.000 & < 100.000 hab.	1	37 978	5	2	1
Thonon	69	126 142	78	17	9
A < 3.500 hab.	62	79 262	62	13	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	5	29 310	10	3	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	2	17 570	6	1	1
<b>Total général</b>	<b>278</b>	<b>842 783</b>	<b>365</b>	<b>89</b>	<b>43</b>

#### **5. Autres renseignements**

Le Collège des communes de l'arrondissement de Bonneville sera réuni le :

**Mardi 19 mai 2026 à 17h45  
Au Forum des Lacs de Thyez  
269, Rue des Sorbiers – 74300 THYEZ  
(ouverture des portes à 17h30)**

Lors de cette réunion, le Collège élira ses délégués au Comité.

Chaque référent du Syane désigné par sa commune recevra une convocation personnelle avec la liste des référents (et leur fonction) membres du Collège, ainsi qu'un rappel du nombre de délégués titulaires et suppléants qui seront à élire pour chacune des tranches de population.

Les candidatures seront enregistrées en début de séance, lors de la réunion du Collège.

Une fois élus, les délégués seront convoqués pour l'installation du Comité du SYANE prévue le :

**Jeudi 11 juin 2026 à 17h30 au siège du SYANE**

Pour l'installation du Comité le 11 juin 2026, seuls les **délégués titulaires** seront convoqués. Les **délégués suppléants** seront invités aux réunions du Comité ultérieures à la séance d'installation.

Lors du Comité d'installation, seront élus le Président et un Bureau composé de 30 membres.

L'exécutif (Vice-Présidents) sera élu par le Bureau, lors d'une séance programmée le 25 juin 2026.

Le Comité se réunit au moins 5 fois par an.  
Le Bureau se réunit environ 9 fois par an.

Il est prévu de créer différentes Commissions et groupes de travail :

- Commission d'appel d'offres (CAO),
- Commission d'ouverture des plis (COP),
- Commissions spécialisées (Affaires générales, Maîtrise de l'énergie / Energies renouvelables, Réseaux secs et Eclairage public, Communications électroniques...).